

RECTIFICATIF N° 75/393 / du 26 Août 1975
au décret n° 75/182 du 14 Avril 1975 déter-
minant les attributions des Départements
Ministériels.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
MINISTRE DU PLAN

Article 1er......

15°)- Le Ministre des Mines et de l'Energie

Après :

- toutes les industries de nature extractive.

Ajouter :

- Office National du Kouilou (ONAKO).

Le reste sans changement.-

Brazzaville, le 26 AOUT 1975

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Président du Conseil
des Ministres, Ministre du Plan

H. L O P E S.-

Le Ministre des Mines et de l'Energie

A. MBOUD NESAS.-